

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Carl St-Onge, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller et Monsieur Philippe Drolet conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 01.

2022-09-632 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-633 COURSE DE L'ÉCOLE BONNIER DU 12 OCTOBRE 2022.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue de la Course de l'École Bonnier;

CONSIDÉRANT que ce Conseil demande à ce que ce type de demande doit lui être soumis au moins 40 jours avant la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été reçue le 26 septembre 2022 et que l'événement aura lieu le 12 octobre prochain;

CONSIDÉRANT la tardiveté de l'avis provenant de l'École secondaire Bonnier;

CONSIDÉRANT qu'il est l'intérêt des groupes-classes que cet événement ait lieu à la date retenue, ainsi que pour assurer la sécurité des élèves de l'École Bonnier;

CONSIDÉRANT le parcours proposé par l'École Bonnier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil accepte la demande d'autorisation et de mobiliser les forces policières nécessaires pour assurer la sécurité des élèves sur le parcours proposé par l'École Bonnier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-634 NOMINATION - DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) des communications et des technologies de l'information depuis le 16 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la firme Talinko a été mandatée afin de procéder au comblement du poste;

CONSIDÉRANT que faisant suite au processus, la firme Talinko nous a transmis trois candidatures;

CONSIDÉRANT que les trois candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Stéphanie Leduc Joseph, à titre de directrice des communications et des technologies de l'information;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Leduc Joseph soit le ou vers le 17 octobre 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 9;
- QU'une semaine de vacances additionnelle lui soit accordée;
- LE TOUT conditionnellement à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2022-09-635 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité